Bioinsecticide granulaire

Met52®

granular bioinsecticide

for outdoor and greenhouse uses

usage extérieur et sous serre

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Keep away from food, drink, and animal feed. Causes eye and skin irritation. DO NOT get in eyes or on skin. Avoid contact with clothing. Avoid breathing dust. Applicators and other handlers must wear: Long-sleeved shirt and long pants, waterproof gloves, shoes and socks, eye goggles, and a dust-mist filtering respirator/mask (MSHA/NIOSH approval number prefix TC-21C) or a NIOSH approved respirator/mask with any N-95, R-95, P-95 or HE filter. Wash thoroughly with soap and water after handling. Follow manufacturer's instructions for cleaning/maintaining personal protective equipment (PPE). If no such instructions for washables, use detergent and hot water. Keep and wash PPE separately from other laundry.

ENVIRONMENTAL HAZARDS: DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes. DO NOT allow effluent or runoff from greenhouses containing this product to enter lakes, streams, ponds or other waters. For guidance contact the Provincial Regulatory Agency.

FIRST AID:

IF SWALLOWED: Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes.

IF INHALED: Move person to fresh air.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically.

DIRECTIONS FOR USE

GENERAL: Met52 Granular Bioinsecticide is composed of spores of the insect pathogenic fungus *Metarhizium anisopliae* Strain F52 on a grain matrix. Once the product is incorporated into the growing medium, insects that come into contact with the fungus will become infected. The spores of *Metarhizium anisopliae* attach to the surface of the insect, germinate and begin to grow. It will penetrate the exoskeleton of the insect and grow very rapidly inside the insect, causing the insect to die. Under ideal conditions, it usually takes 3 to 5 days once the insect is exposed for death to occur. As insects are infected, other insects that come into contact with them may also become infected. Depending on cultural practices and environmental conditions, control may last up to nine months.

APPLICATION INSTRUCTIONS: Apply Met52 Granular Bioinsecticide prior to or during planting by thoroughly mixing the product into the growing medium, ensuring even distribution. Soil should be moist at the time of application and maintained in a moist condition after application for best performance.

Applications to Growing Media for Container Grown Crops:

Apply 500 g to 1.5 kg/m^3 to moist soil medium, using the higher application rate when pest pressure is expected to be high. For Thrips apply at 1.5 kg/m^3. Uniformly incorporate the Met52 Granular Bioinsecticide throughout the growing medium.

Do not mix fungicides in growth medium containing Met52 Granular Bioinsecticide. Keep the plants above 16°C and maintain good drainage. Met52 Granular Bioinsecticide is grown on cereal grains that will decompose in the growing media. Pests likely to be attracted by grains, such as rodents, must be controlled prior to use of this product.

INSECTS CONTROLLED:

- Black Vine Weevil (all growth stages)
- Strawberry Root Weevil (all growth stages)
- May reduce number of Thrips

SITES FOR USE:

Container-grown ornamentals, including flowering and foliage plants, shrubs, and shade and forest tree seedlings. This product may be used in container-grown crops in greenhouses and in outdoor nurseries.

STORAGE: Keep in original container during storage. Store product in cool, dry, well-ventilated place away from seed, feed, fertilizer or other pesticides. Keep away from direct sunlight, fire or open flame, or other source of heat.

Met52 Granular Bioinsecticide consists of living microbes. Store closed product in a cool dry place at <23°C. Unopened product has a viable shelf-life of 12 months from date of manufacture. Exposing product to temperatures up to 35°C will reduce the shelf-life to 1 month. Do not freeze.

DISPOSAL:

1. Triple- or pressure rinse the empty container. Add the rinsings to the treatment site.
2. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
5. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

Batch code/Expiry date:
Code de lot/Date de fabrication :

PRÉCAUTIONS : TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Irritant pour la peau et pour les yeux. ÉVITER TOUT CONTACT avec la peau ou les yeux. Éviter le contact avec les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants étanches, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection étanches et un respirateur/masque filtrant les poussières et les brouillards (numéro d'homologation MSHA/NIOSH préfixé par TC-21C) ou un respirateur/masque homologué NIOSH équipé d'un filtre N-95, R-95, P-95 ou HE. Se laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation du produit. Respecter les instructions du fabricant concernant le lavage/entretien des équipements de protection individuelle (EPI). En l'absence de telles instructions, utiliser un détergent et de l'eau chaude pour les articles lavables. Les EPI doivent être conservés et lavés séparément des autres pièces de linge.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : NE PAS contaminer les sources d'eau potable ou d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage des équipements ou de l'élimination des déchets. NE PAS laisser les effluents ou le ruissellement provenant des serres où est utilisé ce produit s'écouler dans les lacs, les cours d'eau, les étangs ou autres eaux. Pour plus d'informations, contacter l'instance réglementaire provinciale concernée.

PREMIERS SOINS :

INGESTION : faire boire doucement un verre d'eau à la personne, si elle peut avaler. Ne pas la faire vomir, sauf sur les conseils d'un centre antipoison. Ne rien faire avaler par la bouche à une personne inconsciente.

PRÉSENCE SUR LA PEAU OU SUR LES VÊTEMENTS : retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant 15 à 20 minutes.

INHALATION : transporter la personne à l'air libre.

PRÉSENCE DANS LES YEUX : maintenir l'oeil ouvert et le rincer délicatement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les retirer après les 5 premières minutes puis continuer le rinçage de l'oeil.

Dès l'arrivée d'un médecin, lui montrer l'emballage, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire.

INFORMATION TOXICOLOGIQUES : mettre en place un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI

INFORMATIONS GÉNÉRALES : le bio-insecticide granulaire Met52 est constitué de spores de la moisissure entomopathogène *Metarhizium anisopliae* souche F52 déposées sur une céréale support. Après l'incorporation du produit au milieu de croissance, les insectes qui entrent en contact avec la moisissure sont infectés. Les spores de *Metarhizium anisopliae* se fixent à la surface de l'insecte, germent et commencent à se développer. Elles pénètrent dans l'exosquelette de l'insecte et se multiplient très rapidement dans son organisme, causant ainsi sa mort. Dans des conditions idéales, l'insecte meurt généralement 3 à 5 jours après l'exposition au produit. Lorsqu'un insecte est infecté, les autres insectes qui entrent en contact avec lui peuvent être infectés à leur tour. Selon les pratiques agricoles et les conditions ambiantes, la protection peut durer jusqu'à neuf mois.

INSTRUCTIONS D'APPLICATION : appliquer le bio-insecticide granulaire Met52 avant ou pendant la plantation, en mélangeant soigneusement le produit au milieu de croissance afin de garantir une bonne répartition. Le sol doit être humide au moment de l'application et, pour une efficacité optimale, être maintenu humide après l'application.

Utilisation dans les milieux de croissance pour cultures en conteneur :

Utiliser 500 g à 1,5 kg par m^3 de terre humide du milieu, les doses supérieures étant réservées aux cas où une forte infestation par les ravageurs est attendue. Pour les thrips appliquer à 1,5 kg par m^3. Incorporer uniformément le bio-insecticide granulaire Met52 dans le milieu de croissance.

Ne pas mélanger de fongicides avec un milieu de croissance contenant le bio-insecticide granulaire Met52. Maintenir les plants à une température supérieure à 16°C, avec un bon drainage. Le bio-insecticide granulaire Met52 se développe sur des grains de céréales qui se décomposent ensuite dans le milieu de croissance. On luttera contre les ravageurs susceptibles d'être attirés par les céréales, tels que les rongeurs, avant d'utiliser ce produit.

INSECTES CIBLÉS :

- Charançon noir de la vigne (à tous les stades de sa croissance)
- Charançon de la racine du fraisier (à tous les stades de sa croissance)
- Peut réduire le nombre de thrips

LIEUX D'UTILISATION :

Plantes ornementales cultivées en conteneur, y compris les plantes à fleurs et à feuilles, les arbustes et les semis d'arbres forestiers et d'ombrage.

Ce produit peut être utilisé sur les cultures en conteneur sous serre et dans les pépinières de plein air.

ENTREPOSAGE : entreposer le produit dans son contenant d'origine, dans un lieu frais, sec et bien ventilé, à distance des semences, aliments pour animaux, engrais et autres pesticides. Le tenir éloigné des rayons du soleil, des feux ou flammes nues et de toute autre source de chaleur.

Le bio-insecticide granulaire Met52 est constitué de micro-organismes vivants. Entreposer le produit fermé dans un lieu sec et frais à une température à 23°C. Avant ouverture, le produit possède une durée de stockage viable de 12 mois à compter de sa date de fabrication. L'exposition à des températures jusqu'a 35°C réduira la durée de stockage viable a 1 mois. Ne pas congeler le produit.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à-la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s`adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S`adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produits peut entraîner.

® Met52 is a registered trademark of Novozymes A/S.
® Met52 est une marquee de commerce de Novozymes A/S. 13047 04.13

commercial granular

GUARANTEE:

Metarhizium anisopliae strain F52
9.0 x 10^8 colony forming units (CFU)/g

WARNING - EYE AND SKIN IRRITANT
POTENTIAL SENSITIZER

READ THE LABEL BEFORE USING

Registration No. 29147 Pest Control Products Act

produit granulaire commercial

GARANTIE:

Metarhizium anisopliae souche F52
9,0 x 10^8 unités formant colonies (UFC)/g

ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU
ET POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT USAGE

N° D'homologation. 29147 Loi sur les
Produits Antiparasitaires

novozymes®
Rethink Tomorrow

Novozymes BioAg Limited
3935 Thatcher Avenue
Saskatoon, SK Canada S7R 1A3
1-888-744-5662

Net contents
10 kg

Contenu net
10 kg

CANADA